

VERS UNE UNIVERSITÉ FRANCO-ONTARIENNE VIRTUELLE?

DENIS CARRIER

Vice-recteur adjoint aux études
Université d'Ottawa

En Ontario, nous entendons souvent parler d'université française ou d'« université franco-ontarienne ». Je pense qu'il s'agit d'un rêve légitime. Mais à moins d'inventer des ressources financières nouvelles qu'on a peu de chance de trouver dans l'avenir prévisible, ou d'aller chercher dans les établissements « bilingues » établis les ressources financières et professorales qui s'y trouvent déjà et de tâcher de reproduire dans un nouvel arrangement institutionnel — en présumant qu'elles y viendront, ces ressources — ce qu'elles font déjà dans leur établissement respectif actuel, qu'y gagnerions-nous, au juste, à court terme? Personnellement, je crois que nous avons de meilleures chances de progresser, par opposition à faire du sur place en espérant le mieux, en continuant de faire ce que plusieurs d'entre nous faisons déjà, c'est-à-dire de travailler à la constitution, au sein même de nos établissements respectifs, d'une « université franco-ontarienne virtuelle » (UFOv) qui n'a pas vraiment besoin de se nommer pour commencer à exister. Mieux même, je crois qu'elle existe déjà, imparfaitement bien sûr, mais en marche. Et la forme qu'elle pourra prendre avec le temps n'a pas vraiment d'importance. Ce qui compte, c'est ce qu'elle peut faire, y compris ce qu'elle peut faire tout de suite... et ce qu'elle est même en train de faire et d'être. C'est l'histoire de cette UFOv qui est brièvement racontée ci-dessous.

professionnelles tels que l'administration des affaires, la comptabilité, le droit, les sciences infirmières, la traduction, etc. Le tableau 3 illustre, à peu de choses près, ce qui s'offrait en Ontario en français, au début des années 70. Il faut remarquer la concentration de ces programmes dans les humanités et les sciences sociales et, sur le plan géographique, dans l'Est de la province.

Un nouvel arrangement financier et l'expansion accélérée des programmes universitaires en français

La francisation des programmes universitaires s'est grandement accélérée, en Ontario, au cours des trois dernières décennies. Cette accélération est due en grande partie au fait que — dans la foulée des recommandations de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme et de leurs retombées sur les paiements de transfert aux provinces en matière d'enseignement dans la langue de la minorité, et de pressions exercées sur le gouvernement provincial par les universités bilingues de la province, notamment par l'Université d'Otawa — les établissements universitaires ontariens qui enseignent en français ont bénéficié de deux moyens particuliers pour accroître le nombre de leurs cours et de leurs programmes en français : les octrois pour le bilinguisme, à partir du début des années 70; et, à partir du premier tiers des années 80, les subventions de démarrage. Les premiers, révisables en principe à tous les cinq ans, visaient à compenser les coûts additionnels encourus dans l'intervalle par les établissements pour rendre disponibles en français les cours et les programmes déjà offerts en anglais. Les seconds visaient à inciter les établissements à développer de nouveaux cours et programmes en français, et ce, jusqu'à ce que les coûts ainsi encourus puissent — lors de la révision subséquente des octrois pour le bilinguisme — être incorporés à cet octroi qui, lui, permettait aux établissements de « régulariser » ainsi leurs initiatives en français.

De ce nouvel arrangement financier, il a découlé une floraison de projets particuliers à chaque établissement pour accroître leur programmation française respective. Compte tenu de l'ampleur des

TABLEAU 2
NOMBRE DE FRANCOPHONES DE L'ONTARIO DE 19 À 24 ANS
FRÉQUENTANT UNE UNIVERSITÉ À TEMPS COMPLET
SELON LA LANGUE MÈRE, LA LANGUE PARLÉE, LE SEXE ET LA RÉGION
(RECENSEMENT DE 1996)

LANGUE MÈRE	LANGUE PARLÉE		Sexe		Région		Total	
	Français seulement	Français et autres langues*	Homme	Femme	Centre	Est	Centre-Nord	Nord-Ouest
Français seulement	610	770	360	530	1380	1785	935	7205
	770	1380	530	890	1380	1785	935	7205
Français et autres langues*	1640	2045	3685	1790	3685	2215	615	4545
	1640	2045	3685	1790	3685	2215	615	4545
Français seulement	140	170	80	110	310	175	175	3535
	140	170	80	110	310	175	175	3535
Français et autres langues*	320	500	290	485	820	500	350	3535
	320	500	290	485	820	500	350	3535
Français seulement	20	55	10	30	75	20	20	8080
	20	55	10	30	75	20	20	8080
Français et autres langues*	275	450	1365	265	990	1365	275	4545
	275	450	1365	265	990	1365	275	4545
Français seulement	435	700	435	700	1770	435	435	8080
	435	700	435	700	1770	435	435	8080
Français et autres langues*	250	435	250	435	850	250	250	4545
	250	435	250	435	850	250	250	4545
Français seulement	85	145	85	145	395	85	85	3075
	85	145	85	145	395	85	85	3075
Français et autres langues*	2475	3425	2475	3425	7205	2475	2475	4545
	2475	3425	2475	3425	7205	2475	2475	4545
Français seulement	140	170	80	110	310	175	175	3535
	140	170	80	110	310	175	175	3535
Français et autres langues*	320	500	290	485	820	500	350	3535
	320	500	290	485	820	500	350	3535
Français seulement	20	55	10	30	75	20	20	8080
	20	55	10	30	75	20	20	8080
Français et autres langues*	275	450	1365	265	990	1365	275	4545
	275	450	1365	265	990	1365	275	4545
Français seulement	435	700	435	700	1770	435	435	8080
	435	700	435	700	1770	435	435	8080
Français et autres langues*	250	435	250	435	850	250	250	4545
	250	435	250	435	850	250	250	4545
Français seulement	85	145	85	145	395	85	85	3075
	85	145	85	145	395	85	85	3075
Français et autres langues*	2475	3425	2475	3425	7205	2475	2475	4545
	2475	3425	2475	3425	7205	2475	2475	4545

*Français et autres langues comprend : Français seulement; Français et anglais; Français et langues non off.; Français, anglais et langues non off.

Tableau 3
Programmes d'études universitaires en français en Ontario selon qu'ils sont plus ou moins disponibles en français, par région (septembre 1970)

Programmes	Centre/ Sud-Ouest			Est			Centre-Nord/ Nord-Est		
	B	M	D	B	M	D	B	M	D
HUMANITÉS									
ET SCIENCES SOCIALES									
Art dramatique	●								
Arts visuels									
Communication									
Criminologie				○					
Dév. humain									
Droit et justice									
Études anciennes									
Études canadiennes	●								
Études des femmes	○								
Études françaises	●								
Études hispaniques	●								
Études internationales	●								
Études médiévales									
Études slaves									
Géographie									
Histoire									
Langue française									●
Lettres françaises									
Linguistique									
Logique									
Musique									
Philosophie									
Psychologie									
Sciences du loisir									
Science économique									
Sc. environnementales									
Sc. libérales (interdiscipl.)									
Science politique									
Sciences religieuses									
Service social									
Sociologie									
Théâtre									
Théologie									
Traduction	●								

Tableau 3 (suite)
Programmes d'études universitaires en français en Ontario selon qu'ils sont plus ou moins disponibles en français, par région (septembre 1970)

Programmes	Centre/ Sud-Ouest			Est			Centre-Nord/ Nord-Est		
	B	M	D	B	M	D	B	M	D
Administration des affaires et comptabilité									
DROIT									
Common Law									
Droit civil									
LLB/MBA									
Programme national EDUCATION									
GÉNIE									
SCIENCES DE LA SANTÉ									
Audiologie									
Épidémiologie									
Ergothérapie									
Médecine									
Microbiologie/immunologie									
Orthophonie									
Physiothérapie									
Sages-femmes									
Sciences de l'activité physique									
Sciences infirmières									
SCIENCES NATURELLES									
Biochimie									
Biologie									
Chimie									
Géologie									
Informatique									
Mathématiques									
Physique									

● Entièrement en français ● Majoritairement en français ○ Partiellement en français
B : Baccalauréat M : Maîtrise D : Doctorat

budgets en cause et de l'importance de les utiliser au mieux face à la grande variété des besoins, il fut convenu — vers la fin des années 80 — de prendre deux initiatives dont les effets à long terme ne font que commencer à se faire sentir.

La première a résulté dans la mise au point par les établissements, au cours de l'été 1988, et à la demande du ministère des Collèges et Universités de l'époque, d'un « Cadre pluriannuel » visant à guider — au cours des cinq années subséquentes — les établissements et le ministère dans l'octroi aussi ordonné que possible des subventions de démarrage visant à appuyer le contenu francophone des programmes offerts par les six établissements de la province admissibles aux octrois du bilinguisme et aux octrois de démarrage¹. Cette première démarche inter-établissements de planification fut mise à jour en 1993-1994, sous l'égide cette fois du Comité consultatif des affaires francophones (CCAF) pour les cinq années subséquentes. Le plan inter-institutionnel de développement des programmes et services en français qui en est sorti s'appuyait sur les principes suivants :

- 1) *l'équité dans la participation*, qui présume qu'il faut « assurer que les taux de participation des Franco-Ontariens et des Franco-Ontariennes soient équivalents à ceux du reste de la population ontarienne »;
- 2) *l'équité dans la diversité*, qui implique « qu'une gamme aussi vaste que possible de programmes d'études en français, tant en terme de disciplines que de niveaux d'études, soit disponible dans les régions où les francophones ont une présence significative »;
- 3) *l'équité dans la pertinence et la qualité*, qui suppose « que les programmes en français soient aussi riches que leurs équivalents anglais mais qu'ils correspondent aussi aux besoins spécifiques de la communauté franco-ontarienne, notamment en ce qui concerne l'affermissement de son identité culturelle⁴ » (par exemple, la maîtrise de la langue française) et à divers besoins particuliers (par

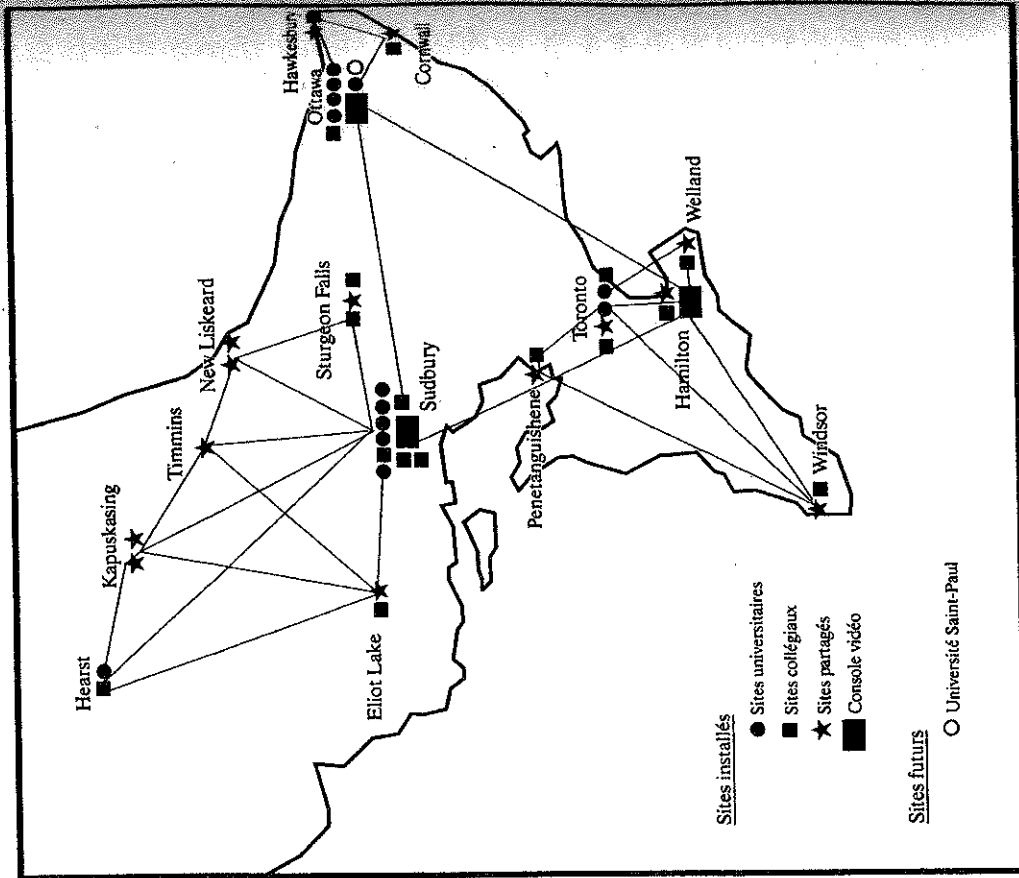
exemple, la formation des professionnels et professionnelles requis par la mise en application de la Loi sur les services en français, 1986).

Le Consortium des universités de la francophonie ontarienne (CUFO), dont il sera question plus loin et qui a pris le relais du CCAF et du Conseil de l'éducation et de la formation franco-ontariennes (CEFFO) qui avait succédé au CCAF, est maintenant l'organisme tampon attiré entre le ministère de l'Éducation et de la Formation et les établissements universitaires qui enseignent en français en Ontario. À ce titre, il doit rafraîchir cette année (1998-1999) le « Cadre pluriannuel » qui, pour les cinq prochaines années, inspirera ses établissements universitaires dans le développement progressif de leur programmation en français, et des mesures concrètes à prendre pour rendre cette programmation la plus accessible que possible dans la province.

C'est également vers la fin des années 80, devant l'ampleur de la tâche, qu'on souhaite qu'un réseau d'enseignement à distance, s'appuyant avant même que ce soit la mode sur les nouvelles technologies de l'information et des communications (NTIC), soit établi entre les institutions afin de leur permettre d'échanger des cours et des programmes et d'enrichir ainsi — à bon compte — leur programmation respective. En 1992, le Réseau franco-ontarien d'enseignement à distance (RFOED) est né de cette idée, autour de trois sites originaux situés respectivement au Collège universitaire Glendon, à l'Université d'Ottawa et à l'Université Laurentienne et il a grandi très rapidement par la suite. La figure 1 donne un aperçu de ses configurations géographiques et technologiques actuelles. Elle montre que le RFOED :

- 1) regroupe les quatre établissements universitaires qui enseignent en français (le Collège universitaire Glendon, le Collège universitaire de Hearst, l'Université Laurentienne, l'Université d'Ottawa; et leur université fédérée respective : l'Université Saint-Paul et

Le réseau Franco-Ontarien d'enseignement à distance



Denis Carrier

l'Université de Sudbury) et les trois collèges communautaires francophones de la province (le Collège Boréal, la Cité collégiale et le Collège des Grands Lacs);

2) est présentement présent dans quinze localités ontariennes différentes, elles-mêmes dispersées sur un territoire englobant environ 95 % de la population franco-ontarienne;

3) y opère plus de 45 salles de classe en mesure de communiquer entre elles par audioconférence, téléconférence audiographique, vidéointeractif et Internet;

4) met à la disposition de chacun de ses établissements un équipement permettant d'y produire du matériel didactique multimédiatisé, un centre électronique de références bibliographiques et un programme (utilisable à distance) de formation des enseignants et des apprenants à l'utilisation des NTIC dans leur enseignement ou apprentissage et dans la production et la manipulation de leur matériel didactique.

Au-delà des aspects techniques de ce réseau de pointe, son implantation — le travail d'équipe qu'elle a supposé, les nombreuses occasions d'apprentissage de résolution collective de problèmes qu'elle a provoquées, et l'appriovissement inter-institutionnel qui en a découlé, sans parler des rêves et des énergies que l'exercice a libérés — a eu pour effet d'approfondir considérablement les liens qui, par delà les différences de culture institutionnelle et parfois les situations de concurrence, ont transformé en partenaires des établissements agissant autrefois chacun pour soi.

Ces retombées, s'ajoutant à l'habitude de la concertation — qui remonte à la première version du « Cadre pluriannuel », et aux ressources financières mises à la disposition des établissements par les autorités gouvernementales —, ont permis de belles choses. Elles sont résumées dans le tableau 4, passablement plus riche en programmes d'études en français de toutes sortes que ceux qui existaient au début

Tableau 4
Programmes d'études universitaires en français en Ontario selon qu'ils sont plus ou moins disponibles en français, par région (novembre 1998)

Programmes	Centre/ Sud-Ouest			Est			Centre-Nord/ Nord-Est		
	B	M	D	B	M	D	B	M	D
HUMANITÉS ET SCIENCES SOCIALES									
Art dramatique	●								
Arts visuels									
Communication									
Criminologie									
Dév. humain									
Droit et justice									
Études anciennes									
Études canadiennes									
Études des femmes									
Études françaises									
Études hispaniques									
Études internationales									
Études médiévales									
Études slaves									
Géographie									
Histoire									
Langue française									
Lettres françaises									
Linguistique									
Logique									
Musique									
Philosophie									
Psychologie									
Sciences du loisir									
Science économique									
Sc. environnementales									
Sc. libérales (interdiscipl.)									
Science politique									
Sciences religieuses									
Service social									
Sociologie									
Théâtre									
Théologie									
Traduction									

Tableau 4 (suite)

Programmes	Centre/ Sud-Ouest			Est			Centre-Nord/ Nord-Est		
	B	M	D	B	M	D	B	M	D
Administration des affaires									
Comptabilité									
DROIT									
Common Law									
Droit civil									
LLB/MBA									
Programme national									
ÉDUCATION									
GÉNIE									
Génie chimique									
Génie civil									
Génie électrique									
Génie informatique									
Génie logiciel									
Génie mécanique									
GÉNIE en tech. de l'informatique									
SCIENCES DE LA SANTÉ									
Audiologie									
Épidémiologie									
Ergothérapie									
Médecine									
Microbiologie/Immunologie									
Orthophonie									
Physiothérapie									
Sages-femmes									
Sciences de l'activité physique									
Sciences infirmières									
SCIENCES NATURELLES									
Biochimie									
Biologie									
Chimie									
Géologie									
Informatique									
Mathématiques									
Physique									

● Entièrement en français ● Majoritairement en français ○ Partiellement en français
 B : Baccalauréat M : Maîtrise D : Doctorat

des années 70; et qui montrent aussi que les concentrations qui existaient en faveur des humanités et des sciences sociales, de la région de l'Est, et des programmes de premier cycle, se sont — bien qu'encore manifestes — significativement adoucies. Cela étant, le fait qu'une majorité des programmes enseignés en français — que ce soit entièrement, majoritairement ou partiellement — le sont dans l'Est, impose aux établissements bilingues de cette région, et plus particulièrement à l'Université d'Ottawa, la responsabilité de soutenir d'une manière particulière tout effort susceptible de renforcer l'accessibilité à des programmes d'études en français dans les autres régions de la province, et ce, dans le plus grand respect des établissements des autres régions.

Les restrictions budgétaires et la concertation inter-institutionnelle

Les universités de la francophonie ontarienne qui ont misé sur le partenariat et le réseautage entre elles ont été bien inspirées, car elles se sont données ainsi un instrument fort utile pour faire face à la rareté des ressources qui affligent, surtout depuis le milieu des années 90, tous les organismes dont le fonctionnement et le développement dépendent en grande partie du financement public. En 1996, les octrois pour le bilinguisme ont arrêté de s'accroître et ont même été réduits significativement. Il en fut de même, et dans les mêmes proportions, pour les octrois de démarrage qui, jusqu'en 1995, avaient été maintenus jusqu'à ce que les projets qu'ils servaient à mettre sur pied soient financés autrement (notamment en étant incorporés dans les subventions pour le bilinguisme). Les octrois furent alors amalgamés dans une nouvelle enveloppe et de maintien furent alors amalgamés dans une nouvelle enveloppe budgétaire cherchant à maintenir le mieux possible les acquis, sans pour autant viser à les accroître. Une nouvelle enveloppe budgétaire, le Fonds de démarrage et de formation à distance (FODEFAD), a par ailleurs été créée. Les subventions distribuées sous le couvert de cette nouvelle enveloppe ne peuvent cependant financer que des nouvelles initiatives dont la réalisation ne peut

plus s'étaler sur plus de deux ans, et dont le coût, s'il en subsiste un au-delà de ce délai, doit être incorporé dans le budget régulier de l'établissement concerné, ou financé autrement.

Devant cette réduction majeure de leurs ressources dédiées à l'enseignement en français, la première réaction des établissements a été de faire face à la crise en capitalisant sur leur réseau collectif pour mettre au point un projet de « programmation académique concertée » visant à maintenir les acquis en matière de programmation universitaire en français et, si possible, à les accroître. Cette initiative, qui se veut, encore plus que les précédentes, carrément « collective », est une étape de plus dans l'instauration progressive d'une UFOv dont plusieurs éléments existent déjà.

L'UFOv — un état des lieux

L'UFOv est en effet déjà une réalité reposant sur trois éléments : un réseau de communication inter-établissements de pointe, le RFOED; un organisme permanent de concertation entre les établissements eux-mêmes et entre ceux-ci, la communauté franco-ontarienne et le ministère de l'Éducation et de la Formation (le CUFO); et des liens bien structurés avec les autres francophonies canadiennes et d'ailleurs, en vue d'un effort collectif de consolidation de leur capital institutionnel respectif en matière d'enseignement en français.

La configuration technologique du RFOED a déjà été décrite dans un paragraphe précédent, et sa configuration géographique est illustrée à la figure 1 (page ...). Ses configurations scolaires et administratives importent également, car elles déterminent le rôle de cet instrument de communication et conditionnent sa pérennité :

1) sur le plan scolaire, la raison d'être du RFOED est :

- de rendre possible l'implantation progressive d'un « plan de programmation académique concertée » visant, par le partage de cours et de matériel didactique en mode synchrone ou asynchrone, à maintenir les acquis et à tâcher de les enrichir en dépit de la rareté

des ressources matérielles et professorales dont disposent les établissements; et ce, plus particulièrement, mais non exclusivement, dans les disciplines suivantes : administration et comptabilité, communication, éducation, éthique et valeurs, études des femmes, génie, histoire, perfectionnement de la maîtrise de la langue française, science économique, science politique, sciences de la santé (incluant la gérontologie, l'orthophonie, la psychologie clinique, les sciences infirmières, et les sciences naturelles y conduisant), traduction;

- d'assurer l'enseignement à distance, sur plus d'un campus, de programmes en provenance d'un établissement et qui sont particulièrement pertinents pour la communauté franco-ontarienne (par exemple, le baccalauréat en éducation de l'Université d'Ottawa rendu accessible au Collège universitaire Glendon);

- de contribuer à la mise sur pied, entre deux ou plusieurs établissements, de « programmes-conjoints » (par exemple, la maîtrise en sciences de la santé — orthophonie) ou de « programmes-réseau » (par exemple, le postbaccalauréat en gérontologie);

2) sur le plan administratif, la pérennité du RFOED et la continuité de son utilisation à des fins d'enseignement postsecondaire en français en Ontario sont au cœur de deux ententes :

- une première entente, conclue entre les établissements propriétaires du réseau (soit la Cité collégiale, le Collège Boréal, le Collège des Grands Lacs, le Collège universitaire Glendon, le Collège universitaire de Hearst, l'Université Laurentienne et l'Université d'Ottawa), prévoit, entre autres choses, son entretien et sa mise à niveau périodique, ainsi que sa pérennité en cas de désistement d'un établissement;

- une deuxième entente entre les établissements propriétaires du réseau et le ministère de l'Éducation et de la Formation, prévoit, à son article 10.0, que le RFOED « doit prioritairement servir aux fins d'études postsecondaires de langue française en Ontario ».

Le Consortium des universités de la francophonie ontarienne (CUFO) est, pour sa part, un organisme-parapluie regroupant tous les établissements universitaires qui partagent, avec les trois collèges communautaires de la province, la propriété du RFOED (le Collège universitaire Glendon, le Collège universitaire de Hearst, l'Université Laurentienne et l'Université d'Ottawa), ainsi que les universités Saint-Paul et de Sudbury. La fondation du CUFO a été confirmée par la signature, en 1995, d'une entente formelle entre ces établissements qui prévoit que :

1) des efforts collectifs seront déployés, entre les établissements eux-mêmes et entre ceux-ci et les organismes subventionnaires, pour assurer la mise en œuvre du « Cadre pluriannuel » qui sert de plan commun en matière de maintien et d'expansion de programmes universitaires en français;

2) dans le but de faire en sorte que ce « Cadre pluriannuel » et sa révision périodique reflète correctement les besoins de la communauté franco-ontarienne, des consultations régulières avec les différents segments représentatifs de cette communauté (système scolaire, milieu des affaires, milieux de la santé et des services sociaux, milieux artistiques, communautés culturelles associées) ayant le français en partage avec la francophonie ontarienne, etc.) soient faites au niveau de chacun des établissements, plusieurs d'entre eux ayant institué à cette fin un « Comité aviseur » permanent;

3) des initiatives soient prises — tels que la reconnaissance d'équivalences, bourses, échanges d'étudiants et de professeurs, etc. — pour faciliter le plus possible la mobilité des programmes d'études, des clientèles étudiantes et des corps professoraux.

En juin 1997, le ministère de l'Éducation et de la Formation a invité le « Consortium des universités de la francophonie ontarienne à soumettre (directement) une ou des propositions qui répondent aux besoins de la communauté francophone de l'Ontario. Les consultations (avec la communauté) sur les besoins relèvent essentiellement des établissements membres du Consortium⁶ ».

les établissements participants changent de nature. Et plutôt que d'être basées sur la défense de l'autonomie institutionnelle, la territorialité et la concurrence, ces relations évoluent progressivement vers une concertation de plus en plus pointue, vers l'échange et la complémentarité, ainsi que sur une certaine interdépendance.

Les réussites qui peuvent déjà être comptabilisées font voir qu'une sorte d'« université sans mur » (« virtuelle » donc) est en train d'émerger en Ontario français, en provenance des établissements bilingues ou francophones, mais sans avoir à les modifier radicalement pour être en contrôle d'elle-même pour l'essentiel, c'est-à-dire pour servir la francophonie. Personnellement, je suis convaincu que ce rêve en vaut bien d'autres; et qu'il est même beaucoup plus réaliste que d'autres... pour autant qu'une portion significative de nos corps professoraux l'apprecie suffisamment pour ne pas refuser de participer à ses projets concrets. Ce qui, jusqu'à maintenant, ne paraît pas faire problème.

NOTES

1. Le Collège universitaire Glendon, l'Université d'Ottawa, l'Université Saint-Paul, l'Université Laurentienne, l'Université de Sudbury, le Collège universitaire de Hearst. L'Ontario compte deux autres établissements — le Collège dominicain de philosophie et de théologie, et le Collège militaire royal du Canada — qui, bien qu'enseignant en français, ne sont pas admissibles aux octrois de bilinguisme et de démarrage en raison de leur statut juridique particulier.
2. Comité consultatif des affaires francophones, *Avis 93.8 — Réunion du cadre pluriannuel pour l'expansion de l'enseignement en français dans les universités*, p. 3.
3. *Ibid.*
4. *Ibid.*

3. Entente entre le ministre de l'Éducation et de la Formation et les sept établissements du RFOED (26 juillet 1995), p. 4.

4. Directives relatives aux subventions de démarrage et de formation à distance (5 juin 1997), p. 1.